

# **D.E.S.C DE PATHOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE, CLINIQUE ET BIOLOGIE**

Durée : 4 semestres  
Internes nommés à compter du 1er novembre 1991

## **I. Enseignements (environ 150 heures)**

### **A. Enseignements de base**

- Épidémiologie et prévention en maladies infectieuses et tropicales
- Manifestations cliniques, diagnostic et traitement
- Explorations biologiques (microbiologie, mycologie, parasitologie, virologie, immunologie)

### **B. Enseignements optionnels**

Trois enseignements à choisir parmi les suivants :

- Utilisation rationnelle des agents anti-infectieux
- Immunodépression et infections
- Économie et planification en maladies infectieuses et tropicales
- Médecine tropicale en pays tempérés : les maladies d'importation
- Prévention dans les pays tropicaux ; formation aux actions prioritaires de l'OMS
- Immunodiagnostic et immunopathologie des parasitoses et des mycoses
- Grandes endémies parasitaires-zoonoses parasitaires
- Parasitoses opportunistes
- Techniques de diagnostic bactériologique ; bactéries de culture difficile ou d'identification difficile
- Bactéries et virus des infections opportunistes
- Méthodes microbiologiques d'aide à la prescription et à la surveillance de l'antibiothérapie
- Physiopathologie des infections virales
- Virologie spécifique

## **II. Formation pratique**

Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique dont :

- A. Pour les candidats possédant ou postulant le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale :

- Au moins un semestre dans une unité clinique agréée pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires
- B. Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de santé publique et médecine sociale ou de médecine du travail
- Un semestre au moins dans une unité clinique agréée pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires
- Un semestre au moins dans une unité biologique agréée pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires
- C. Pour les candidats postulant ou possédant un autre diplôme d'études spécialisées :
  - Un semestre au moins dans une unité de microbiologie ou de parasitologie agréée pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires.

### **III. Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique.**

Tout diplôme d'études spécialisées, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.